

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire et Conseillère Départementale.

Date de convocation : 11 décembre 2019

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Gérald BENEZET, Claude FAVRE, Jean-Claude VIGNEAU, Maryse PAÏOTTI, Guylène LIA Adjointes au Maire et Johan ARSAC, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Nathalie TARTAS, Chantal CZWOJDRAK, Maud DURNEY, Daniel MARROT, Christophe PLANTY, Anne-Marie FELTRIN, conseillers Municipaux.

Absents : Serge TOMIET, Alain BOUCHARREL, Sophie BERGER, Magali DELMOULY,

Procuration : néant

-=-=-

Mme le Maire ouvre la séance en évoquant la récente disparition de Mr Axel MORIZET, conseiller municipal depuis 2008 ; elle rappelle son attachement aux racines de Castelmoron sur Lot, à son identité, son patrimoine et combien il était attentif aux deniers communaux.

Elle invite les personnes présentes à observer une minute de silence.

Conformément à l'article L270 du code électoral, « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu dont le siège est devenu vacant pour quelque cause que ce soit. » C'est donc Mr Johan ARSAC, nouveau benjamin de l'assemblée, à qui Mme le Maire souhaite la bienvenue dans sa nouvelle mission, qui remplace Mr MORIZET, doyen du conseil municipal.

Réseau de téléphonie mobile

La mise en service de l'antenne posée par la sté ORANGE dans le clocher de l'église a amélioré la couverture du réseau pour leurs clients ; l'Agence Nationale des Fréquences (ANF) est à contacter directement par les clients des autres opérateurs qui auraient des problèmes de réception hertzienne sur leur poste de télévision.

Mme le Maire ajoute que Mr DOLLINGER, commerçant spécialisé dans ce domaine a pris contact avec l'ANF pour proposer ses services dans le cadre de la pose des filtres.

Elle regrette cependant que les clients (autres qu'Orange) soient pénalisés à 90 % par ces travaux

Demandes de subventions au titre de la DETR pour les aménagements du centre-bourg

(délibération)

Madame le Maire rappelle au conseil la nécessité de sécuriser les abords des établissements scolaires (école élémentaire et collège) dont la fréquentation intense aux horaires d'entrée et de sortie des élèves engendre un risque permanent des usagers (véhicules et piétons). Elle souligne également la difficulté pour les bus de ramassage scolaire de manœuvrer en raison du nombre accru de véhicules (un circuit supplémentaire a été créé et porte à 4 le nombre d'autocars) et de la présence des élèves et accompagnants autour de ces derniers, sur le site à proximité du collège Lucie AUBRAC, sis Chemin de Ronde.

Devant l'école élémentaire, située Avenue de Comarque, un risque supplémentaire vient s'ajouter par la configuration de la voie (ligne droite) sur laquelle les véhicules circulent à une allure parfois trop élevée.

Afin de garantir la sécurité des élèves et des usagers, la municipalité envisage de créer une zone de stationnement ainsi qu'un passage sécurisé pour les piétons sur les parcelles en cours d'acquisition,

- situées devant le collège (cf délibérations d'acquisition DEPENNE et VRECH)
- à proximité de l'école élémentaire sur l'emplacement des anciens silos de Terres du Sud, récemment acquis par la commune. Mme le Maire rappelle que ce programme était englobé dans la tranche n°3 du projet d'aménagements du bourg décidé en 2018 ;

La commune a sollicité la SEM 47 ainsi que le Conseil Départemental dans le cadre d'une étude préalable dont le dossier ci-joint présente un projet de réalisations et une estimation du montant des travaux et frais adjacents qui s'élève à la somme de 395 670 € HT.

Une aide financière au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) peut être sollicitée. Elle demande au conseil d'en décider.

**LE CONSEIL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

- ✓ Considérant la nécessité de sécuriser les abords des établissements scolaires (collège Lucie AUBRAC et école élémentaire)
- ✓ Considérant que ce projet s'inscrit dans le programme d'aménagements du bourg décidé en 2018
- ✓ Décide de réaliser le programme de travaux décrit dans le projet de la SEM 47 ;
- ✓ Dit que ce programme sera engagé en 2020
- ✓ Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR aussi élevée que possible.
- ✓ Accepte le plan de financement ci après :

	Montant estimatif HT	DETR 40 %	Subvention attendue Traverses de bourg	Subvention attendue Amendes de police	Subvention régime de sécurité des aires d'arrêt de collège	Autofinancement HT 47.07 %
Acquisitions foncières	100 000 €					
Etudes	27 740 €					
Honoraires	2 430 €					
Travaux	265 500 €					
Total	395 670 €	158 268€	10 000 €	3000 €	15 000 €	209 402 €

- ✓ Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2020 et charge Madame le Maire de signer tous documents afférents à ce programme.

**Demandes de subventions à déposer auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les aménagements du centre-bourg + traverses des agglomérations + sécurisation des aires de stationnement aux abords de collèges
(délibération)**

Madame le Maire rappelle au conseil la nécessité de sécuriser les abords des établissements scolaires (école élémentaire et collège) dont la fréquentation intense aux horaires d'entrée et de sortie des élèves engendre un risque permanent des usagers (véhicules et piétons). Elle souligne également la difficulté pour les bus de ramassage scolaire de manœuvrer en raison du nombre accru de véhicules (un circuit supplémentaire a été créé et porte à 4 le nombre d'autocars) et de la présence des élèves et accompagnants autour de ces derniers, sur le site à proximité du collège Lucie AUBRAC, sis Chemin de Ronde. Devant l'école élémentaire, située Avenue de Comarque, un risque supplémentaire vient s'ajouter par la configuration de la voie (ligne droite) sur laquelle les véhicules circulent à une allure parfois trop élevée.

Afin de garantir la sécurité des élèves et des usagers, la municipalité envisage de créer une zone de stationnement ainsi qu'un passage sécurisé pour les piétons sur les parcelles en cours d'acquisition,

- situées devant le collège (cf délibérations d'acquisition DEPENNE et VRECH)
- à proximité de l'école élémentaire sur l'emplacement des anciens silos de Terres du Sud, récemment acquis par la commune. Mme le Maire rappelle que ce programme était englobé dans la tranche n°3 du projet d'aménagements du bourg décidé en 2018 ;

La commune a sollicité la SEM 47 ainsi que le Conseil Départemental dans le cadre d'une étude préalable d'aménagements global dont le dossier ci-joint en représente une partie pour une estimation qui s'élève à la somme de 395 670 € HT.

Une aide financière peut être sollicitée auprès du Département dans le cadre des régimes de subventions

- Répartition des amendes de police
- Traverses des agglomérations
- Sécurisation des aires de stationnement aux abords de collège.

Elle demande au conseil d'en décider.

**LE CONSEIL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

- ✓ Considérant la nécessité de sécuriser les abords des établissements scolaires (collège Lucie AUBRAC et école élémentaire)
- ✓ Décide de réaliser le programme de travaux décrit dans le projet de la SEM 47
- ✓ Dit que ce programme sera engagé en 2020
- ✓ **Sollicite l'aide financière du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police, des traverses des agglomérations ainsi que du programme de mise en sécurité des aires d'arrêt des collèges aussi élevée que possible.**
- ✓ Accepte le plan de financement ci après :

	Montant estimatif HT	DETR 40 %	Subvention attendue Traverses de bourg	Subvention attendue Amendes de police	Subvention régime de sécurité des aires d'arrêt de collège	Autofinancement HT 47.07 %
Acquisitions foncières	100 000 €					
Etudes	27 740 €					
Honoraires	2 430 €					
Travaux	265 500 €					
Total	395 670 €	158 268€	10 000 €	3000 €	15 000 €	209 402 €

- ✓ Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2020 et charge Madame le Maire de signer tous documents afférents à ce programme.

Projet d'acquisitions foncières – immeubles VRECH (SARRAZIN)

Madame le Maire rappelle que le projet de sécurisation des abords des établissements scolaires dont le collège Lucie AUBRAC devant lequel un grand nombre de véhicules stationnent sur la chaussée et empêchent la circulation d'être fluide aux horaires d'entrée et de sortie des élèves ; au-delà de cet aspect technique, la sécurité des piétons (élèves et familles) n'est pas suffisamment assurée. La municipalité a été informée de la mise en vente au prix de 43 000 € (frais d'agence inclus) des immeubles appartenant à Mme VRECH d'une superficie totale de 259 m², sis devant le collège, jouxtant les parcelles de Mr DEPENNE (37 ares) que la commune a récemment décidées d'acquérir ; cette opportunité est à saisir pour réaliser les travaux de sécurisation nécessaire. L'assemblée décide à l'unanimité leur acquisition au tarif de 43 000 € TTC.

(délibération)

Madame le Maire informe les élus de la vente des bâtiments appartenant aux consorts VRECH comprenant une maison d'habitation et un séchoir désaffecté sis Chemin de Ronde; elle souligne l'opportunité d'acquérir cet immeuble situé face à l'entrée du collège Lucie AUBRAC et jouxtant les terrains que la Commune a décidé d'acquérir auprès de Mr et Mme DEPENNE lors de la séance du conseil municipal du 19 novembre dernier.

Cette zone très fréquentée aux horaires d'entrée et de sortie des collégiens (+ élèves des écoles prenant le bus scolaire) par les familles et les autocars de ramassage scolaire, présente un danger permanent pour les usagers. Mme le Maire rappelle la nécessité de sécuriser les abords des établissements scolaires et le programme d'investissements importants dont la réalisation se fera dès 2020. La parcelle concernée par cette acquisition cadastrée AR 109 d'une contenance de 259 m² permettrait de créer une aire de stationnement, un espace dédié aux piétons. Le prix de vente de l'ensemble s'élève à 43 000 €, frais d'agence inclus (Castelmoron Immo).

Elle demande au Conseil de se prononcer

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- ⇒ Conscient de l'opportunité qui se présente, de la localisation du bien et de son atout pour sécuriser les abords du collègue Lucie AUBRAC
- ⇒ Décide à l'unanimité l'acquisition du bien désigné ci-dessus au prix de 43 000 € à savoir les immeubles cadastrés AR 109 sis Chemin de Ronde d'une superficie de 259 m²
- ⇒ Dit que les crédits seront prélevés au compte 2115 de l'opération 22 du Budget Primitif 2019 ou reportés en 2020 en fonction des délais
- ⇒ Autorise Mme le Maire à acquérir au nom de la commune ledit immeuble
- ⇒ Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.
- ⇒ Dit que l'acte sera établi par la SCP LASVERGNAS-ANDRAC, notaires à Castelmoron sur Lot

Modification des statuts du SDEE47

(délibération)

Madame le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Le Sdee 47 exerce également diverses compétences optionnelles comme la distribution publique de gaz, l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, l'éclairage des infrastructures sportives, les réseaux de chaleur ou de froid, les infrastructures de charge pour véhicules électriques, ainsi que des activités connexes à chaque compétence.

La maîtrise de la demande en énergie, l'efficacité énergétique des bâtiments ainsi que le développement des énergies renouvelables et des mobilités durables sont devenues des causes nationales. Les réseaux publics de distribution d'énergie sont désormais des vecteurs incontournables d'attractivité du territoire et de complémentarité entre milieux urbains et ruraux.

Le Sdee 47 a fortement renforcé depuis 2017 son implication dans les actions de Transition Energétique à la maille départementale : projet « Co'meth 47 » de développement de la méthanisation agricole, projet « mobi'ogaz 47 » de développement de la mobilité au biogaz naturel, projet « Territoire Solaire 47 » de développement de la production d'électricité photovoltaïque, projet « Cocon 47 » d'isolation des combles des bâtiments publics, développement de plusieurs projets de réseaux de chaleur, ...

Il préside également la Commission Consultative visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, comprenant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre du département.

Le Sdee 47 vient de lancer une procédure de modification de ses statuts afin de prolonger son évolution et l'ancrage de ses actions en lien avec la transition énergétique au service des collectivités de Lot-et-Garonne, avec notamment :

- la création de nouvelles compétences en lien avec la mobilité durable : mobilité au GNV et mobilité à l'hydrogène ;
- le renforcement des activités connexes liées à la Transition Energétique ;
- une modification des secteurs de représentativité des communes au comité syndical.

En effet depuis 2017, le Sdee 47, intermédiaire par sa maille départementale entre la Région et les EPCI à fiscalité propre, a également renforcé ses liens avec les intercommunalités coordinatrices de projets TEPOS et/ou TEPCV sur leur territoire et porte des Plans Climat Air Energie Territoriaux pour le compte de certaines. Les zones actuelles de représentativité des communes au comité syndical correspondent aux syndicats primaires de 1953 et sont déconnectées de l'organisation territoriale actuelle (le territoire de secteurs pouvant recouper 5 EPCI et inversement le territoire des EPCI pouvant recouper 5 secteurs). Pour plus d'efficacité dans la communication et la coordination d'actions, il semblait nécessaire de modifier les périmètres de représentativité des communes membres du syndicat pour les faire correspondre au découpage territorial actuel.

Il est ainsi proposé de supprimer les 7 Secteurs Intercommunaux d'Energie actuels et de les remplacer par 7 Commissions Territoriales Energies dont les communes membres sont décrites en annexe au projet de statuts.

Enfin, au vu de l'ensemble des évolutions majeures du Sdee 47 depuis 2007 sur les problématiques de transition énergétique et dans le cadre d'un mouvement national porté par la FNCCR, il est proposé de modifier le nom du syndicat, en remplaçant la dénomination de Sdee 47 qui avait été retenue en 2007, par celle de :

Territoire d'Energie Lot-et-Garonne.

Le nom d'usage (site internet, mails, ...) serait « **te47** », et le logo serait le suivant :



Le Président du Sdee 47 a notifié la délibération n°2019-130-AGDC du Comité Syndical du Sdee 47 portant sur la modification de ses statuts à chaque commune membre, qui devra se prononcer dans un délai de trois mois sur la modification présentée des statuts du Syndicat.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune serait réputée favorable.

La décision de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, et prise par arrêté de Madame la Représentante de l'Etat dans le département.

Il convient à ce jour que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par le Sdee 47.

Vu les articles L.5211-20 et L.5212-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,**

➤ **APPROUVE** la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne ;

➤ **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée au Président du Sdee 47.

Ouverture de crédits

(délibération)

Madame le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du Budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures de crédits ci-après :

1) Au Budget Principal

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
Fonctionnement				
Investissement	Opération 102 Article 2313	- 18 000 €		
	Article 261 Achats de titres (actions de la SEM Base)	+ 18 000 €		

Affectation du résultat 2018 – annule et remplace la délibération du 18 mars 2019

(délibération)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Line Lalaurie, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 des budgets principal et Assainissement Collectif,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer les résultats de l'exercice 2018 du budget Assainissement Collectif dans le budget principal

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT:

Au budget principal :

- un excédent de fonctionnement de : 271 466,67
- un excédent reporté de : 1 500 246,19

Au budget Assainissement Collectif:

- un excédent de fonctionnement de : 2 799,96
- un excédent reporté de : 39 921,29

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

Au budget principal 1 771 712,86
Au budget Assainissement Collectif 42 721,25
1 814 434,11

INVESTISSEMENT:

Au budget principal :

- un excédent d'investissement de : 126 972,21
- un déficit des restes à réaliser de : 215 000,00
Soit un besoin de financement de : 88 027,79

Au budget Assainissement Collectif:
- un excédent d'investissement de :

118 856,19

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	1 814 434,11
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	88 027,79
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 814 434,11
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	245 828,40
	<u>+ 118 856,19</u>
	364 684,59

Motion relative au démarchage téléphonique abusif

(délibération)

Madame le Maire présente la motion votée par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne ;

« Récemment, cinq associations de consommateurs ont dénoncé début septembre une explosion des litiges liés au démarchage téléphonique dans le secteur de l'assurance, de la téléphonie et de l'isolation à 1 euro. Le démarchage téléphonique est aujourd'hui un véritable fléau vécu par les Français comme une intrusion indésirable dans leur vie privée.

Nous, élus du Lot-et-Garonne, sommes interpellés sur ces abus, qui provoquent chez nos concitoyens une colère, allant même jusqu'à les pousser à ne plus répondre au téléphone.

Ces appels consistent en un harcèlement systématique des consommateurs sans aucun respect de la volonté des personnes et encore moins du système « Bloctel » créé par la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, dispositif censé protéger les personnes inscrites de ce type de désagrément.

Force est de constater que ce dispositif est aujourd'hui insuffisant, voire inefficace. Il convient de le faire évoluer en faisant de l'interdiction le principe. Le démarchage téléphonique ne pourrait ainsi se faire dans des conditions particulières d'exception, après acceptation du consommateur par exemple.

Une proposition de loi visant à mieux encadrer le démarchage téléphonique attend d'être programmée à l'Assemblée nationale en deuxième lecture. Deux nouvelles propositions de lois viennent également d'être déposées pour interdire ce démarchage.

Aussi les conseillers départementaux du Lot-et-Garonne, réunis en session ce jour

DEMANDENT un accord unanime aux parlementaires sur le sujet ;

DEMANDENT au gouvernement l'inscription immédiate de ses propositions de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ;

EXIGENT l'application de sanctions systématiques pour les entreprises pratiquant le démarchage téléphonique abusif et une interdiction le soir et le week-end sur les téléphones fixes et portables. »

La municipalité de CASTELMORON SUR LOT apporte son soutien aux conseillers départementaux et décide à l'unanimité de déposer la même motion en vue d'alerter le Président de la République.

Cimetière du bourg : projet d'extension de l'espace cinéraire

Mme le Maire rappelle la création de l'espace cinéraire en 2009, suite aux travaux consécutifs à la reprise des concessions en état d'abandon qui avait permis de récupérer une centaine d'emplacements dans le cimetière principal. Aujourd'hui les colonnes du columbarium sont quasiment toutes concédées, il reste 4 cases disponibles sur 16 et seulement une cavurne sur 5.

Un devis de l'entreprise GROUPE ELABOR (qui avait réalisé les travaux en 2009) propose une extension de 8 cases et 4 cavurnes dans le même style que l'existant au tarif de 10 040 € HT (fournitures et pose). Il est proposé à la commune une réduction de 6 % si l'offre est validée avant le 21 décembre 2019 ; ce devis est accepté à l'unanimité, les crédits seront inscrits au BP 2020.

Mme le Maire évoque également l'absence d'identification au jardin du souvenir ; elle suggère de demander à la sté GROUPE ELABOR d'établir une proposition pour y remédier. Les familles pourraient ainsi se repérer plus facilement et se recueillir près de l'espace de dispersion. Mr FAVRE précise qu'il sera important d'un point de vue esthétique que les noms des défunts soient inscrits sur des supports identiques.

Questions diverses

- ⇒ Marie LEFRANCOIS, jeune castelmoronnaise épanouie et dynamique, s'est distinguée récemment lors de compétitions sportives dans le domaine de l'équitation (endurance : 2^{ème} place au championnat de France en équipe régionale) et du cross où elle a obtenu la médaille d'or académique. Mme le Maire propose de la féliciter lors de la cérémonie des vœux à la population le 18 janvier 2020 à 15 h Salle Tivoli.
- ⇒ Mr FAVRE informe l'assemblée de la plantation d'arbustes et graminées au lotissement des Caillabènes ; l'engazonnement sera programmé au printemps car le sol est trop saturé d'eau à l'heure actuelle. Idem pour les luminaires de l'éclairage public.
Mr PLANTY demande où en est l'enlèvement des fils chemin des Caillabènes prévu de longue date ; Mr FAVRE espère que la sté viendra très bientôt réaliser les travaux.
- ⇒ Mme la Maire évoque les crues de ce weekend ; le Lot, très bouillonnant, est sorti de son lit pour atteindre les berges de la mairie. Mr MARROT ajoute que le bassin du Port Lalande est en contrepartie vidé, mais le niveau de l'eau remonte déjà. Mr FAVRE annonce que tous deux ont trouvé la bouche du fond du bassin, reste à localiser la vanne. Son action devrait ralentir la prolifération des algues présentes dans le port. Le talus empierré est fragilisé par les inondations sans pour autant représenter un risque pour la navigation. Mme le Maire évoquera le sujet avec l'entreprise EUROVIA qu'elle rencontrera demain au sujet du réseau d'eaux usées de la résidence Habitayls située près de la gendarmerie qui présente un dysfonctionnement.
- ⇒ 2 mâts solaires ont été implantés à Saint-Martin dans le carrefour ; même par temps couvert (pose par brouillard), ils fonctionnent. Ils sont garantis 10 ans.
- ⇒ Sur les conseils de la CC Lot et Tolzac, les riverains de « Lissandre », excédés par la circulation et la vitesse des véhicules sur la voie ont demandé un accès réduit aux riverains. Mr PLANTY souligne l'aspect bénéfique de cette modification, notamment au niveau de l'accès par la route de St Etienne de Fougères.
- ⇒ Mr VIGNEAU rapporte les remarques de certains administrés sur le nouvel éclairage très puissant de la gendarmerie installé lors des travaux de rénovation des façades. Il a été demandé aux gendarmes de réduire son intensité.
- ⇒ Projet d'aménagements urbains : le cabinet CITEA y travaille
- ⇒ Mr BENEZET évoque avec regret la cessation d'activité du cabinet d'imprimerie SARION Publicité avec lequel la commune travaillait depuis de nombreuses années. La liquidation a été annoncée ce jour même. La confection du bulletin municipal en cours se trouve arrêtée et la recherche de solutions est effective. Sa parution en sera retardée (habituellement début janvier).
- ⇒ Mme FELTRIN demande où en sont les finances de la commune : l'exercice n'étant pas terminé, il faut attendre le compte administratif pour le savoir; cependant, Mme le Maire assure que peu de travaux ayant été réalisés cette année, la balance sera excédentaire ; les travaux 2020 tels que les travaux du centre-bourg, la rénovation du stadium, l'assainissement des Caillabènes (impossibles actuellement en raison des pluies excessives) pourront être financés sereinement.
- ⇒ Mme FELTRIN demande qui reprendra le bail du village de vacances en 2020 : Mme le Maire a contacté le GROUPE LAGRANGE, dont la 1^{ère} saison à Castelmoron sur Lot s'est très bien déroulée, prêt à signer le nouveau contrat de location. Un rdv est pris pour janvier 2020. Mr FAVRE ajoute que le GROUPE LAGRANGE est un professionnel du tourisme bien plus important que ne l'est le GRAND BLEU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.